

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2020

Date d'affichage :

20 février 2020

L'AN deux mille vingt, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET, M. HURTUBISE, Mme LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU (à partir de la question n° 6), Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mme SANNAT, M. VERMOREL, Mme VILLER, M. ZICOLA.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL jusqu'à la question n° 5

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Stéphanie FLORI-DUTOUR

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2020**

QUESTION N° 27

OBJET : Ecoles de musique et d'arts plastiques : conventions de mise à disposition de locaux aux associations

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°3 qui s'est réunie le 27 janvier 2020, la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 28 janvier 2020 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 29 janvier 2020.

Dans le cadre du prochain déménagement des écoles municipales de Musique et d'Arts Plastiques dans les locaux de l'ancien couvent des Rédemptoristes sur le site des « Jardins de la Culture », les conventions précédentes concernant les locaux de l'ancienne caserne Vercingétorix et de l'ancienne école d'arts plastiques mis à disposition de plusieurs associations musicales et artistiques seront abrogées à la date effective de déménagement.

Il convient donc d'établir de nouvelles conventions, relatives à l'affectation des nouveaux locaux aux écoles de musique et d'arts plastiques, et qui seront également utilisés par des associations en lien avec ces dernières, à savoir :

- Harmonie de Riom
- Chœur de Riom
- La Sauce Musicale
- Riom Symphonique
- Cercle Rimois d'Expression Artistique

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la signature des nouvelles conventions jointes en annexe, qui dans leur ensemble reprennent les mêmes conditions que les précédentes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver les nouvelles conventions avec les associations concernées pour l'utilisation des locaux sur le nouveau site des écoles de musique et d'arts plastiques,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer ces conventions.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2020

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL